VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : CK

Décision N° 8 /2025

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE - Adhésion de la Tour Philippe-le-Bel et du Musée Pierre-de-Luxembourg au Club des Sites Touristiques du Gard en 2025.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu le projet de développement culturel et touristique des monuments historiques communaux,

Considérant qu'il est nécessaire de faire apparaître la Tour Philippe-le-Bel et le Musée Pierre-de-Luxembourg sur la brochure et le site du Club des Sites Touristiques du Gard en 2025, ce dernier bénéficiant d'un vaste réseau touristique dans le Gard et sur le territoire de l'Occitanie,

DECIDE

⇨ d'adhérer en 2025 au Club des Sites Touristiques du Gard pour un montant de :
- 950€ pour la Tour Philippe-le-Bel ;
- 950€ pour le musée Pierre-de-Luxembourg.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 24/02/2025
Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-Lez-Avignon - Gard -

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250224-8-2025-AU
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville